

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du collège des bourgmestre et échevins

### de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance du 17 mai 2022

DE BOUS

Présents:

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Bernard HEINESCH, secrétaire

Excusé :

***Objet : Règlement temporaire d'urgence de circulation ne dépassant pas les 72 heures***

**Le collège des bourgmestre et échevins,**

Considérant que la course cycliste « Schleck Gran Fondo » passera le 21 mai 2022 entre 12.00 et 16.00 heures à travers la localité d'Erpeldange ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité des cyclistes, il s'avère indispensable d'appliquer des restrictions à la circulation dans la « rue de Mondorf » à Erpeldange, à savoir une interdiction de stationnement dans la « rue de Mondorf » à Erpeldange entre la rue « An der Flass » et la « rue Scheuerberg » ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la demande du 10 mai 2022 des organisateurs du Schleck Gran Fondo relative à une interdiction de stationnement dans la « rue de Mondorf » à Erpeldange ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifiée du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et la lettre circulaire y relative n°3614 du 30 juillet 2018

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Bous du 07 juin 2019, approuvé par le Ministre des Transports en date du 31 octobre 2019 et la Ministre de l'Intérieur en date du 07 avril 2020;

Vu les diverses circulaires ministérielles portant sur les procédures relatives à la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques en général et à la réglementation communale en matière de circulation routière en particulier;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

**unanimement arrête:**

**Art. 1.-** Pendant la durée du passage de la course cycliste « Schleck Gran Fondo » le 21 mai 2022 entre 12.00 et 16.00 heures, le stationnement est interdit dans la « rue de Mondorf » à Erpeldange entre la rue « An der Flass » et la « rue Scheuerberg » ;

**Art 2.-** La signalisation est mise en place par l'administration communale de Bous, et ceci conformément aux prescriptions du Code de la Route.

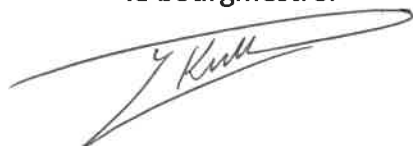
**Art. 3.-** Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du modifiée 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

En séance date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Bous, le 17 mai 2022

le bourgmestre:

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Kull', written over a horizontal line.

le secrétaire:

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.